Près de 10% des revenus en devises issus du tourisme proviennent de l'artisanat

Près de 10% des revenus en devises issus du tourisme proviennent de l'artisanat En tant que véritable moteur de développement économique, un important pourvoyeur d'emplois et un gardien des savoir-faire ancestraux, le secteur de l'artisanat représente près de 10% des recettes touristiques en devises, a annoncé le chef du gouvernement, Aziz Akhannouch, lors du lancement de la 8ème édition de la Semaine nationale de l'artisanat à Casablanca. Cette semaine, placée sous le thème "L'artisanat, un levier de développement au service du rayonnement et de la protection des patrimoines matériel et immatériel", vise à rendre hommage aux artisans marocains pour leur contribution à la préservation du patrimoine national et à la renommée internationale du Maroc. La ministre du Tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, Fatima Zahra Ammor, a souligné que cette initiative offre des opportunités aux artisans marocains pour rencontrer des clients professionnels et des représentants de grandes enseignes. Le chef du gouvernement a, quant à lui, souligné que l'artisanat marocain est un pilier essentiel de l'économie nationale, contribuant à hauteur de 7% du PIB et employant près de 20% de la population active. Les exportations du secteur ont récemment dépassé le milliard de dirhams entre 2022 et 2023, avec une croissance estimée à 7%. Il a également précisé que le secteur de l'artisanat représente près de 10% des recettes touristiques en devises. Hassan Sentissi Idrissi, Président de l'Association Marocaine des Exportateurs (ASMEX), a salué les performances exceptionnelles du secteur de

l'artisanat, qui bat actuellement tous les records grâce à sa transformation ces dernières années. Il a souligné la nécessité de capitaliser sur ces acquis pour franchir de nouvelles étapes, tant au niveau national qu'international. Le gouvernement intensifie ses efforts pour promouvoir le secteur de l'artisanat, avec des initiatives telles que la loi-cadre 50-17 sur les activités artisanales, la création du Registre National de l'Artisanat, enregistrement de plus de 389 000 artisans, et la mise en place de l'Assurance Maladie Obligatoire, bénéficiant à plus de 641 000 personnes. Des programmes de certification et des labels ont également été instaurés, avec une augmentation de 55% du nombre d'inscrits dans les établissements de formation pour préparer la prochaine génération d'artisans. Le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire a signé trois conventions de partenariat avec la Maison de l'Artisan, le Groupe Barid Al-Maghrib et l'Organisation Mondiale du Commerce Équitable. Ces conventions visent à renforcer l'accompagnement des artisans, notamment en améliorant la performance opérationnelle du secteur, en émettant des timbres-poste pour promouvoir le patrimoine artisanal marocain, et en facilitant les opérations d'exportation des produits artisanaux marocains. Le 29/02/2024 Rédaction de l'AMDGJB Géoparc Jbel Bani